



© L.Pascale-Drôme Attractivité

DRÔME
C'EST MA NATURE



Accueil Vélo

Depuis quelques années, le Tourisme à vélo est en plein essor avec 22 millions de français qui pratique le vélo en vacances, et répond à de nouvelles aspirations.

En effet, cette clientèle est identifiée comme, curieuse, sensible à l'**écologie et à son empreinte carbone**, orientée vers une pratique éco-responsable et intéressée par la **découverte des territoires**, des **paysages**, de la **culture, du terroir** et des **habitants**...

La Drôme propose des itinéraires aménagés tels que **ViaRhôna, La Belle Via, La VéloDrôme**, les **Bons Plans Vélo (61)**, mis en place par le Conseil Départemental.

C'est pourquoi, depuis 2015, l'Agence d'Attractivité de la Drôme, s'est mobilisée pour mettre en place la **marque Accueil Vélo**, en tant que **réfèrent qualité** et **animateur territorial**.

DEFINITION

Accueil Vélo est une marque nationale qui garantit un accueil et des services de qualité auprès des cyclistes le long des itinéraires cyclables.

Créée par France Vélo Tourisme, elle permet aux touristes à vélo d'identifier les établissements et les lieux adaptés à la pratique du tourisme à vélo.

Ce dispositif a pour objectif d'engager **les professionnels du tourisme à respecter les 7 critères socles** garantissant, un accueil de qualité, des services et des prestations adaptés aux besoins des cyclotouristes.

POUR QUI ?

Les professionnels pouvant bénéficier de la marque Accueil Vélo sont les suivants :

- ✓ Un hébergement touristique
- ✓ Un lieu de restauration
- ✓ Un loueur de cycles
- ✓ Un réparateur de cycles
- ✓ Un office de tourisme
- ✓ Un site de visite
- ✓ Une activité de loisirs

Choisir un établissement Accueil Vélo, selon les 7 critères socles de la marque Accueil Vélo, c'est la garantie pour un cyclotouriste de :

- 1 / Être informé sur le meilleur parcours pour arriver chez votre Accueil Vélo.
- 2 / Être accueilli : vous, votre vélo, vos sacoches ... Pouvoir facilement joindre votre Accueil Vélo au téléphone et en ligne et être renseigné sur ce qu'il propose et aussi sur les autres services dont vous pouvez avoir besoin : réparateurs, loueurs, laverie... Ou encore avoir à disposition de la documentation touristique et de la documentation sur l'offre vélo du territoire.
- 3 / Pouvoir stationner gratuitement votre vélo sur place ou à proximité grâce à des arceaux ou à un local fermé, sécurisé et de plain-pied. Tous les hébergements Accueil Vélo vous mettront à disposition ce local.
- 4 / Pouvoir déposer vos sacoches et bagages le temps de votre pause via un service de gardiennage, de casiers, de consignes (gratuit ou payant). Ce service peut ne pas être proposé pour des raisons de sécurité – par exemple pour cause de dispositif Vigipirate.
- 5 / Pouvoir recharger votre téléphone, votre GPS pendant la pause.
- 6 / Pouvoir recharger la batterie de votre VAE ; ce service peut ne pas être proposé pour raison de réglementation dans certains monuments historiques par exemple.
- 7 / Avoir à disposition un kit de réparation complet pour les petites avaries : matériel pour crevaisson, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied et / ou vous indiquer le réparateur le plus proche.

AGENCE d'ATTRACTIVITE - Pro

Accueil Vélo

- [Définition](#)
- [Pour qui ?](#)
- [Pourquoi devenir Accueil Vélo ?](#)
- [Prérequis](#)
- [Comment ?](#)
- [En savoir plus](#)

Contact :

Mélanie SERGENT

Chargée de mission Itinérances

04 75 82 19 23

msergent@drome-attractivite.com

pro.drome-attractivite.com

**Note d'information et de
vulgarisation réalisée par
l'Agence d'Attractivité de la
Drôme**

Septembre 2025

Les informations contenues dans ce document ne se substituent pas aux textes et à la documentation officielle en vigueur.

POURQUOI DEVENIR ACCUEIL VÉLO ?

Pour un professionnel, obtenir la marque Accueil Vélo, c'est :

- Entrer dans une démarche de « tourisme durable », ou éco-responsable en pleine croissance,
- Améliorer sa visibilité auprès des touristes à vélo,
- Être repérable par la clientèle grâce au logo Accueil Vélo apposé sur la façade de l'établissement,
- Bénéficier des supports de communication de l'itinéraire,
- Entrer dans un réseau national de prestataires privilégiés, 9 120 établissements Accueil Vélo (Source FVT – Septembre 2025),
- Améliorer la visibilité de son établissement auprès des prescripteurs et Tours Opérateurs.

Sur l'ensemble des itinéraires vélos et des régions cyclables de France, la marque permet de :

- Offrir aux cyclo touristes une marque unique, simple et lisible sur l'ensemble des territoires disposant d'itinéraires cyclables touristiques, jalonnés et respectueux du cahier des charges national des Véloroutes et des Véloroutes Voies Vertes et des schémas cyclo des départements.
 - Permettre aux professionnels de valoriser leur appartenance au label grâce aux outils de communication Accueil Vélo disponibles : plaque de bienvenue, adhésif et logo et au travers d'actions promotionnelles comme par exemple sur le site internet de l'établissement et/ou sur les réseaux sociaux (Facebook ou Instagram), afin d'être identifié comme un établissement qualifié pour accueillir la clientèle vélo.
 - Être présent sur le site www.francevelotourisme.com/accueil-velo
- Et grâce à l'intégration du critère Accueil Vélo dans la base de données Apidae :
- Être présent sur le site <https://www.drome-cestmanature.com/> - Page vélo <https://www.drome-cestmanature.com/depensez-vous/destination-velo/label-accueil-velo/>
 - Être présent sur les sites spécifiques aux itinéraires vélos tels que pour les professionnels situés à proximité de l'itinéraire ViaRhôna, sur le site www.viarhona.com

PREREQUIS

1. Tous les types de professionnels candidats doivent respecter les 7 critères socles de la marque, et pour certains, des critères complémentaires thématiques selon leur activité,
2. Le prestataire doit **se situer à proximité d'un itinéraire cyclable balisé** (répondant au cahier des charges national des Véloroutes / Voies Vertes ou aux itinéraires vélo et VTT inscrits dans le schéma départemental cyclo).

COMMENT ?

L'Agence d'Attractivité de la Drôme propose la démarche suivante :

1. Chaque établissement candidat à l'utilisation de la marque Accueil Vélo doit formuler une **demande** à l'Agence d'Attractivité ou au Référent Qualité de l'Office de Tourisme de son secteur,
2. **Une visite de contrôle** sera ensuite réalisée afin de vérifier que l'établissement candidat respecte les critères du référentiel de qualité Accueil Vélo de sa catégorie,
3. L'établissement notifie son adhésion par la signature de **l'engagement référentiel de qualité Accueil Vélo** de sa catégorie
4. Si tous ces aspects sont respectés, l'établissement sera alors autorisé à utiliser la marque Accueil Vélo **pour une durée de 3 ans, sur l'ensemble de ces supports de communication.**
5. S'acquitter d'une contribution à la mise en œuvre du label Accueil Vélo d'un **montant de 200 € - Tarif 2025, pour 3 ans.**

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez des informations complémentaires sur <https://www.francevelotourisme.com/devenir-accueil-velo>

Et les critères socles du nouveau référentiel sur

<https://www.francevelotourisme.com/sites/default/files/files/Referentiel%20Accueil%20V%C3%A9lo%20-%20Mai%202025.pdf>

Présentation du 03/02/2025 :

<https://www.drome-cestmanature.com/wp-content/uploads/2025/02/presentation-accueil-velo-avec-cr-avec-compression.pdf>

